

Informations clés pour l'investisseur

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Swiss Life Funds (F) Equity ESG Europe Minimum Volatility (le « Fonds »)

Part I - ISIN : FR0010661124

OPCVM de droit français

Le Fonds est géré par Swiss Life Asset Managers France, une société du Groupe Swiss Life (la « Société de gestion »).

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

L'objectif de gestion du Fonds est de battre, sur des périodes glissantes de 5 ans, la performance nette de frais de l'indice de référence MSCI Europe Minimum Volatility (EUR), dividendes net réinvestis. A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) de manière systématique. Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019 et bénéficie du label ISR (référentiel du label ISR français publié le 23/07/2020).

Politique d'investissement et caractéristiques essentielles du Fonds

Ce Fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison.

Classification : Actions Internationales.

Le Fonds est investi à hauteur de 75% minimum de son actif net dans des actions des pays de l'UE, Royaume-Uni, Suisse et Norvège et pour 20% maximum dans des valeurs d'autres pays (notamment se trouvant dans les zones géographiques suivantes : l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique), principalement dans des moyennes (entre 1 et 5 milliards d'euros) et grandes capitalisations (supérieures à 5 milliards d'euros), sans contraintes sectorielles, ainsi que dans des titres assimilés à des actions. L'investissement dans des valeurs de petites capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros) est limité à 10% de l'actif net du Fonds.

Des filtres extra-financiers sont par ailleurs appliqués : exclusions (i) des entreprises impliquées dans la construction, le développement et l'achat d'armes controversées, (ii) des entreprises dont le revenu dépend à plus de 10% du charbon thermique, (iii) des titres dits très controversés selon la méthodologie de qualification de MSCI, fournisseur de recherche extra-financière du Fonds. En plus des exclusions spécifiques, le processus d'investissement du fonds repose sur une approche en amélioration de la notation ESG (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des émetteurs affichant les plus faibles niveaux de notation). En complément, une règle d'amélioration de deux indicateurs extra-financiers portant sur l'empreinte carbone et la rémunération ESG est appliquée. Ces indicateurs doivent être surperformés et font l'objet d'un suivi particulier. En s'appuyant sur une approche quantitative, l'objectif est de construire et gérer un portefeuille présentant un risque de volatilité réduite. Cette stratégie est associée à une gestion ISR de type « best-in-universe » visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. La prise en compte des critères ESG couvre au moins 90 % du portefeuille (en nombre d'émetteurs).

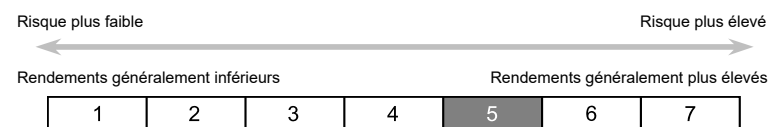
Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, la Société de Gestion s'appuie sur la recherche externe de MSCI qui analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G. Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. Parmi les critères évalués et pris en compte sur chacun des 3 piliers, se trouvent : (i) Environnement : l'intensité des émissions carbone et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau; (ii) Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits ; (iii) Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du Fonds sont celles auxquelles fait face MSCI dans l'élaboration de son modèle de scoring ESG, tel que détaillé dans le prospectus du Fonds. Le modèle mathématique qui permet la sélection des titres est basé sur des contraintes de constructions qui se listent de la manière suivante : détention minimum et maximum par titres (entre 0,1% et 4% de de l'actif net), liquidité des titres (pas plus de 5% du volume moyen constaté depuis 4 semaines), univers d'investissement restreint aux titres de la zone Euro et rebalancement mensuel. Le niveau d'exposition au risque actions ne sera jamais inférieur à 75% et jamais supérieur à 140%. Il sera généralement proche de 100%. L'exposition au risque de change est limitée à 100% maximum de l'actif net du Fonds. Pour la gestion de sa trésorerie et dans la limite de 10% de son actif net, le Fonds peut notamment détenir des titres de créance négociables dont la durée de vie est en moyenne inférieure à 3 mois.

- Instruments dérivés : autorisés dans la limite de 100% maximum de l'actif net du Fonds. Le gérant peut, de manière discrétionnaire, par le biais de futures, options et swaps, exposer et/ou couvrir le portefeuille aux/contre les risques actions, ou le couvrir contre le risque de change.
- OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger : 10% de son actif en OPCVM de droit français ou européen.
- Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : prêts et emprunts de titres autorisés jusqu'à 30% de l'actif net.
- Emprunts d'espèces : jusqu'à 10% de l'actif net.

Autres informations

- Montant minimum de souscription initiale : 100 000 euros
- Modalités de souscription et rachat : les demandes de souscription et de rachats sont reçues jusqu'à 15h sur la base de la prochaine valeur liquidative. La valeur liquidative est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés et du 24 décembre. Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.
- Cette catégorie de part est réservée aux investisseurs institutionnels.
- Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Définition de l'indicateur de risque et de rendement

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Motif pour lequel le Fonds est classé dans cette catégorie de risque

La catégorie de risque s'explique par l'exposition du Fonds au marché des actions européennes à hauteur de 75% minimum de l'actif net, cette exposition pouvant aller jusqu'à 140% de l'actif net par le biais d'instruments dérivés. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué, l'OPCVM n'offrant pas de garantie en capital.

Risques importants pour ce Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis à vis du Fonds.

Risque de liquidité : le risque qu'un ou plusieurs des investissements deviennent difficiles à évaluer ou à vendre au moment et au cours souhaités.

Risques liés à l'impact des techniques telles que produits dérivés : le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du Fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent.

Risque de crédit : les émetteurs de titres de créance peuvent ne pas être en mesure d'effectuer les paiements aux investisseurs, ou la peur liée à ce risque pourrait engendrer la chute de la valeur de leurs titres de créance.

D'autres risques d'investissement sont décrits à la section « Risques » du prospectus.

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement :	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Les pourcentages indiqués des frais d'entrée et frais de sortie sont les maximum pouvant être prélevés sur votre capital avant qu'il ne soit investi et/ou que le produit de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année :	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances :	
Commission de performance	Néant

Les frais affichés sont les frais maximum applicables. Des frais inférieurs peuvent vous être appliqués dans certaines conditions. Votre conseiller peut vous fournir de plus amples informations à cet égard.

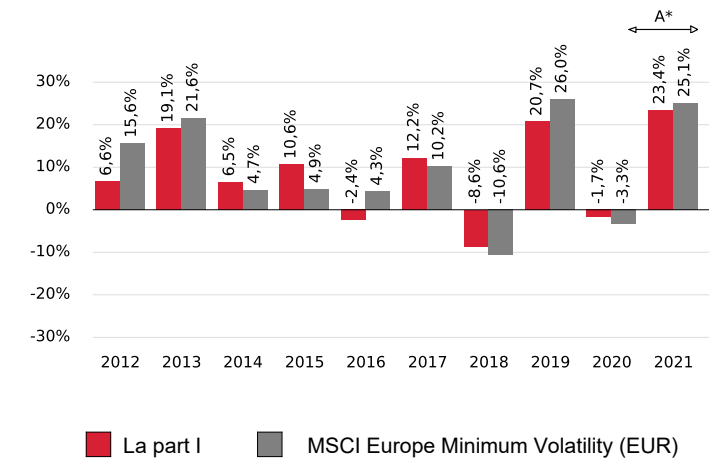
Le montant des frais courants est basé sur les frais de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas ce qui suit :

- les éventuelles commissions de performance; et
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet à l'adresse <http://funds.swisslife-am.com/fr>.

Performances passées



- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La performance annuelle est calculée après déduction des frais imputables au Fonds.
- Le Fonds a été créé le 9 avril 1998.
- La part a été créée le 24 juillet 2006.
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.

A* : La politique d'investissement du fonds a été modifiée afin d'intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG). Ainsi, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.
B* : Le Fonds a connu un changement d'indice de référence le 08.08.2022. Auparavant, son indice de référence était l'indice « MSCI Europe Net Total Return ».

Informations pratiques

- **Dépositaire** : SWISSLIFE BANQUE PRIVEE.
- **Documents** : de plus amples informations sur le Fonds (prospectus, rapports annuels et semestriels, informations sur une autre catégorie de part) sont adressées dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Managers France, 153 rue Saint Honoré – 75001 Paris. La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion. Pour plus d'informations sur les modalités d'établissement de la valeur liquidative, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.
- **Fiscalité** : votre régime fiscal, qui peut dépendre de votre citoyenneté, de votre pays de résidence ou de votre nationalité, peut avoir une incidence sur votre investissement. Pour en savoir plus, veuillez contacter votre conseiller financier avant d'investir. Il est rappelé que la législation fiscale du pays de domicile du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller habituel. Le présent Fonds n'est pas ouvert aux « US Person » (la définition des « US Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://funds.swisslife-am.com/fr>).
- **Responsabilité** : la responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse <http://funds.swisslife-am.com/fr> et comprennent notamment une description du calcul de la rémunération et des avantages ; et des personnes chargées de l'attribution de ladite rémunération et desdits avantages au personnel. Un exemplaire papier concernant la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande écrite auprès de la Société de gestion.